

MAGNETTE ET LE SYNDROME DU « VILLAGE GAULOIS »

l'édito

Les dirigeants européens ont la mémoire courte. Oubliées les envolées lyriques sur l'urgence de réconcilier l'Union européenne avec ses citoyens, après le rejet par Français et Néerlandais du Traité constitutionnel déjà en 2005, après la crise de la dette publique grecque en 2015, après le Brexit en juin de cette année... En forçant l'approbation par les députés wallons de l'accord économique et commercial global avec le Canada à coup d'ultimatums, la Commission européenne et le président du Conseil européen Donald Tusk ont piétiné les règles démocratiques que la première avait elle-même édictées en élevant le Ceta au rang de traité mixte.

Tous les Européens devraient pourtant savoir gré au parlement et au gouvernement wallons d'avoir favorisé au moins deux avancées profitables à l'idéal communautaire. L'une est acquise : apporter un peu de transparence dans ce monde très secret des négociations de traités commerciaux. L'autre reste au cœur du litige entre Wallons, Européens et Canadiens : éviter que le pouvoir déjà exorbitant des sociétés multinationales n'empiète sur celui légitimé des autorités publiques dans les procédures de résolution des conflits. Une perspective, dans le texte originel du Ceta, dont on s'étonne qu'elle n'ait pas suscité l'opposition préalable des gouvernements de gauche, en France, au Portugal, en Grèce...

Résistant en chef désigné du « village gaulois » (*lire page 18*), Paul Magnette serait pourtant bien avisé de ne pas se satisfaire de cette gloriole éphémère. Crise financière, crise de la dette, crise des migrants, crise du *bye bye Great Britain* : l'Union européenne n'a évidemment pas besoin de cet aveu supplémentaire d'impuissance pour entamer un peu plus encore son crédit. Un nouvel accès de fièvre durable ne sert ni la Wallonie, région en difficulté, ni la Belgique, ultradépendante de ses exportations, ni l'Union

européenne, ébranlée par la concurrence des puissances émergentes et par le nouveau tropisme asiatique des Etats-Unis. Magnette-l'Européen ne peut pas l'ignorer. Magnette-le-Wallon peut-il s'y résoudre ?

La difficulté de la prise de décision européenne réside dans l'exercice de la démocratie à deux niveaux. Pourquoi les revendications wallonnes ne mériteraient-elles pas d'être entendues au même titre que d'autres ? Mais aussi, à l'instar de ce qui fut reproché en 2015 au Premier ministre grec Alexis Tsipras, est-il réellement démocratique que les représentants de 3,5 millions d'Européens veuillent imposer leurs vues aux élus des 505 millions d'autres ?

Et sur un plan plus idéologique, le refus wallon ne s'inscrit-il pas dans la même veine que le veto du gouvernement hongrois de Viktor Orban aux quotas de migrants qu'émandés par la Commission européenne aux Etats membres de l'Union ? Les Wallons auront beau arguer de la noblesse de leur cause et de l'« approfondissement démocratique », selon la formule de la philosophe belge Chantal Mouffe, qu'a suscitée chez eux le débat sur le Ceta. Mais le soupçon d'une forme de populisme – « acceptable » à gauche, « condamnable » à droite ? – subsistera.

« Toute la beauté de la politique européenne réside dans la gestion de tensions et la recherche de la quadrature du cercle », aime à rappeler Luuk Van Middelaar, l'ancien conseiller du président du Conseil européen Herman Van Rompuy. La réussite d'une négociation exige des concessions et des compromis. L'expertise belge en la matière, même malmenée depuis l'avènement de l'asymétrie entre le gouvernement fédéral et les pouvoirs wallon et bruxellois, devrait y contribuer. Paul Magnette y a grandement intérêt. Il y a un côté sympathique à apparaître comme le dernier « village gaulois » résistant à l'Empire romain, qui plus est en déclin. Mais des deux mots, celui que beaucoup retiendront pour la Wallonie, c'est « village ». ♦

gérald papy

« Magnette-l'Européen ne peut ignorer le préjudice pour l'Union. Magnette-le-Wallon peut-il s'y résoudre ? »